

MAIRIE LE PIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M Raymond BONNOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 08 janvier 2016

PRESENTS : M. BONNOT Raymond – M. PASCOT Olivier – M. DECERLE Alain – M. BERTHIAUD Michel – M. MOREAU Guillaume – M. JARDIN Pascal – Mme SAVRE Sylvie

ABSENTS : Mme GEVAUDAN Aurélie – Mme TUDURY Marianne – M. TIXIER Arnaud – M. LAPANDRY Damien (excusés)

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 07

Nombre de Conseillers votants : 07

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE NON TITULAIRE

⇒ Suite à la sélection en commission de Guillaume Moreau pour intégrer le poste d'adjoint technique à compter du 03 février 2016, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à 21 heures hebdomadaires, afin que Guillaume Moreau puisse travailler en binôme avec René Raquin avant que ce dernier ne parte à la retraite fin mars 2016.

⇒ Le conseil municipal a accepté la création d'un nouveau poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à 21 heures hebdomadaires à compter du 03 février 2016.

(Guillaume Moreau a quitté la salle lors de la prise de la délibération)

REVISION DES PRIX DE LA CANTINE SCOLAIRE

⇒ Comme chaque année, M. Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la révision des prix de la cantine scolaire.

⇒ Le conseil municipal a décidé de fixer les prix de la cantine scolaire à 4,15 € pour un repas adulte et à 3,10 € pour un repas enfant à compter de septembre 2016.

REVISION DES PRIX DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE ESPACE LOISIRS

⇒ Comme chaque année, M. Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la révision des prix de la salle polyvalente et de la salle espace loisirs.

⇒ Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les prix de la salle polyvalente et de la salle espace loisirs.

Salle espace loisirs	Salle polyvalente
100 € pour tout type d'évènement et électricité comprise	Pour une personne privée 200 € pour un mariage, un baptême, un anniversaire ou un repas de famille + 0.15 € par KW pour l'électricité
	Pour une personne privée 85 € pour un vin d'honneur + 0.15 € par KW pour l'électricité
	Pour une association 180 € pour un bal, un thé dansant ou un repas dansant + 0.15 € par KW pour l'électricité
	Pour une association 90 € pour un concours de belote, un loto, une exposition, un repas interne sans entrée, une marche avec repas, un théâtre + 0.15 € par KW pour l'électricité
	Pour une association 40 € pour la fête patronale, un concours de pétanque, une marche sans repas + 0.15 € par KW pour l'électricité
	Pour une association gratuite pour le spectacle de Noël des enfants du RPI, le carnaval + 0.15 € par KW pour l'électricité
	Pour une association gratuite pour une assemblée générale + 0.15 € par KW pour l'électricité

Des devis pour une étuve devront être réclamés au cours de l'année pour la salle espace loisirs.

PRISE EN CHARGE DU BORNAGE DE LA PARCELLE DE TERRAIN LOUÉE A MME REIGNEAUD

⇒ Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal, suite à une réunion avec le Football Club de Le Pin.

DEVIS « SANI-CHAUFF'SERVICE »

⇒ La commune de Le Pin a reçu une proposition commerciale de l'entreprise « Sani-Chauff'Service » concernant l'entretien annuel avec assistance du chauffe bains de la salle des fêtes et du radiateur à gaz de l'école pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. La proposition est de 435 € HT soit 522 € TTC pour les trois ans.

⇒ Le conseil municipal a accepté l'offre commerciale de « Sani-Chauff'Service ».

DEVIS « APAVE » ET « SOCOTEC »

⇒ Une décision sera prochainement prise suite à la renégociation des tarifs avec les entreprises.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A M. BONNOT RAYMOND

⇒ La commune de Le Pin propose de vendre une parcelle de terrain située « route de Coulanges – Lotissement des Vignes » de 24 m² à M. Bonnot Raymond pour un montant de 8,50 € le m² soit un total de 204,00 €.

⇒ Le conseil municipal a décidé d'accepter la vente de la parcelle de terrain à M. Bonnot Raymond pour un prix total de 204,00 €. Il autorise aussi M. Decerle Alain a signé l'acte de vente au nom de la commune de Le Pin à l'étude de Maître Hemery à Le Donjon.

DIVERS

- ⇒ Le conseil municipal a évoqué le changement des barillets de la salle espace loisirs en raison de suppositions d'entrées interdites.
- ⇒ M. Le Maire a évoqué les travaux de voirie 2016 et a proposé une commission pour voir ce qu'il y aurait à faire au cours de l'année.
- ⇒ Le pot de départ à la retraite de René Raquin sera organisé avec la commune de Saint-Léger-sur-Vouzance. Les maires des deux communes se concerteront pour l'organisation.

- ⇒ Une réunion avec la commune de Saint-Léger-sur-Vouzance devra également être organisée le 22 ou le 29 janvier 2016 pour discuter de l'organisation du matériel communal entre les nouveaux adjoints techniques.
- ⇒ Le maire a ajouté qu'il allait prochainement se réunir avec M. Cabamus Christophe pour discuter de l'organisation de travail de M. Moreau Guillaume à compter de février 2016.
- ⇒ Le maire a informé le conseil municipal de la suppression d'un poste d'instituteur à la prochaine rentrée scolaire au sein de la commune de Le Pin.
- ⇒ Le conseil municipal a décidé de placer en vente sur un site internet les cinq parcelles de terrain à vendre au lotissement des vignes.